

39. On considère qu'il est important et urgent de prévenir la course aux armements dans l'espace. Tous les Etats, en particulier ceux qui sont dotés de moyens importants dans le domaine spatial devraient oeuvrer activement pour que l'espace soit utilisé à des fins pacifiques. Etant donné l'importance que le succès des négociations en cours entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques revêtirait pour la réalisation de l'objectif commun - la prévention de la course aux armements dans l'espace - les deux parties aux négociations devraient absolument obtenir des résultats positifs aussi rapidement que possible. Puisque la prévention de la course aux armements dans l'espace suscite une préoccupation universelle, l'Assemblée générale engage vivement la Conférence du désarmement à intensifier ses efforts dans ce domaine.

40. La nécessité est reconnue de réduire considérablement les armements classiques et les forces armées dans diverses régions du monde, compte tenu des caractéristiques propres à chaque région, en tant qu'élément majeur du processus de désarmement. Il est impossible d'instaurer la paix et la sécurité internationales si la communauté internationale ne se penche pas résolument sur les questions de la mise au point qualitative, de la production et de l'utilisation des armes classiques, de même que sur tous les aspects de la question des transferts internationaux, déclarés et clandestins, d'armements. Les Etats militairement importants continuent de porter une responsabilité particulière à cet égard. Tout en se rappelant que la diversité des situations et des problèmes dans les différentes régions requiert des solutions diverses, il faudrait examiner attentivement, dans les instances appropriées, les propositions relatives au désarmement classique, de manière à pouvoir identifier des moyens mutuellement acceptables de progresser dans ce domaine.

41. Il ne faudrait pas exclure les forces navales du processus de désarmement.

42. L'accent est mis sur l'importance du Programme complet de désarmement. Notant les progrès accomplis par la Conférence du désarmement, l'Assemblée générale recommande que la Conférence poursuive ses négociations sur le Programme complet de désarmement pendant la deuxième partie de sa session de 1988, avec la ferme intention d'en achever l'élaboration en vue de le présenter à l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session ou, au plus tard, à sa quarante-quatrième session, s'il n'est pas possible d'atteindre cet objectif en 1988.

43. Certes, l'utilisation de techniques nouvelles pour la mise au point de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes peut ajouter une dimension supplémentaire à la course aux armements. Toutefois, il n'est pas moins vrai que les découvertes technologiques peuvent avoir des applications importantes dans la limitation des armements et le désarmement. Sans négliger les impératifs de la sécurité nationale, le fait d'observer la modération voulue dans la recherche-développement axée sur les armes nouvelles contribuerait largement à renforcer la paix et la sécurité internationales. Les Etats Membres devraient promouvoir la coopération internationale dans l'utilisation des progrès scientifiques et techniques à des fins pacifiques.

44. Les accords de limitation des armements et de désarmement doivent prévoir des mesures de vérification efficaces et appropriées acceptables par les parties à ces accords. A cet égard, l'Assemblée générale souscrit aux principes de vérification énoncés par la Commission du désarmement. Les aspects multilatéraux de la